



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-2024-09-06-00001 en date du 06 septembre 2024 le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de GROSSETO-PRUGNA pour la construction d'une promenade sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Porticcio, centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI –20 166 PORTICCIO, désigné siège de l'enquête publique du vendredi 4 octobre 2024 à partir de 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus jusqu'à 18h00.

Madame Marie-Céline BATTESTI, a été désignée par décision N° E24000015/20 du Tribunal Administratif de Bastia du 06 mai 2024, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- sur support « papier » à la mairie annexe de PORTICCIO, « Centre administratif de Porticcio - 20 166 PORTICCIO », du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h00 (16 h le vendredi) ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête publique à l'adresse et horaires indiqués ci-dessus ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête publique, à l'adresse, aux jours et horaires sus-indiqués,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio> ;
- par courrier électronique à l'adresse : [promenadelittorale-porticcio@registredemat.fr](mailto:promenadelittorale-porticcio@registredemat.fr) ;
- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie annexe jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête : « Mairie annexe, Centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO ».

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio> ;

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront : le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Office de Tourisme (Parking des Marines, 20 166 Porticcio) ; le vendredi 18 octobre 2024 de 10H00 à 13H00 en mairie et le jeudi 7 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet se prononce sur la demande de concession. S'il décide, nonobstant un avis défavorable du commissaire enquêteur, d'accorder la concession, son arrêté doit être motivé. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de Corse-du-Sud et à la mairie annexe de PORTICCIO pendant un an à compter de leur date de remise. Ils seront également publiés sur les sites internet de la préfecture : <http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html> et sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

## Contacts pour toutes informations :

- la cheffe de l'unité du domaine public maritime de la Corse-du-Sud (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, Direction de la mer et du littoral de Corse. Téléphone : 04 95 29 09 80 – Courriel : [dpm2a@mer.gouv.fr](mailto:dpm2a@mer.gouv.fr)
- ou la personne responsable du projet : Madame FILIPPI – Directrice Générale des Services, Commune de Grosseto-Prugna. Téléphone : 04.95.25.29.21 / 07.86.29.72.34 – Courriel : [dgs@mairie-gpp.corsica](mailto:dgs@mairie-gpp.corsica)